

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Lundi 31 mars 2025 à 20 h 00

Le conseil municipal, légalement convoqué le 24 mars 2025, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie Moreau, maire.

Présences

Membres en exercice	15
Présents (13)	Sylvie Moreau, Philippe Garnier, Nathalie Bonnet, Gérard Lemoine, Isabelle Fournier, Thierry Mercier, Christine Lefèvre, Laurent Chevalier, Véronique Girard, Camille Perrin, Didier Faure, Éric Guillot, Émilie Brun
Pouvoirs	Sophie Marchand à Nathalie Bonnet
Absents excusés	Julien Roussel
Secrétaire de séance	Laurent Chevalier

Délibérations

Délibération n° 2025-06 — Compte administratif 2024

Madame le Maire quitte la séance ; Monsieur Philippe Garnier, premier adjoint, présente le compte administratif. Section de fonctionnement : 1 084 320 € de dépenses et 1 263 870 € de recettes.
Section d'investissement : 642 110 € de dépenses et 588 430 € de recettes.

Adoptée par 12 voix pour et 1 abstention.

Délibération n° 2025-07 — Approbation du compte de gestion 2024

Le compte de gestion dressé par le comptable public est conforme au compte administratif.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-08 — Affectation du résultat de fonctionnement 2024

L'excédent de fonctionnement de 179 550 € est affecté pour 53 680 € au financement de la section d'investissement et pour 125 870 € en report de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-09 — Vote des taux d'imposition 2025

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux : taxe foncière sur les propriétés bâties 38,72 %,
taxe foncière sur les propriétés non bâties 52,10 %.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-10 — Budget primitif 2025

Le budget s'équilibre à 1 276 400 € en section de fonctionnement et à 812 900 € en section d'investissement. Principales opérations : rénovation énergétique de l'école, réfection de la rue des Tilleuls, études du complexe sportif.

Adoptée par 11 voix pour et 2 voix contre.

Délibération n° 2025-11 — Subventions aux associations

Une enveloppe de 18 450 € est répartie entre les associations communales, dont 4 200 € pour le comité des fêtes, 3 500 € pour l'Union sportive et 2 800 € pour l'école de musique.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Les dates de la journée citoyenne de nettoyage sont arrêtées. Monsieur Éric Guillot demande la communication du plan pluriannuel d'investissement, qui sera présenté en commission des finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Compte rendu affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune le 3 avril 2025. Les délibérations peuvent être consultées en mairie aux heures d'ouverture.